

*La Constitution*

Nous constatons que des personnes appuient assez fortement certains points. Nous devons extrapoler à partir de la colonne «d'accord». Lorsqu'une personne passe d'un appui ferme à un appui général, peut-être exprime-t-elle certaines réserves. En gros, on appuyait les principes exposés.

Pour ce qui est de la clause Canada, d'après les gens à qui j'ai parlé, on peut effectivement dire qu'elle devrait figurer dans la Constitution. Mais comment définir ce que c'est que d'être Canadien en l'absence d'orientation ou de leadership dans ce domaine?

Le point sept concernant l'inscription d'une clause Canada dans la Constitution semble répondre à la volonté d'être vraiment Canadien.

Je vois que mon temps de parole s'écoule rapidement et j'ai à peine abordé le tiers de ce que je voulais dire ce soir. Il est évident que j'aurais bien d'autres choses à dire

sur le point de vue des citoyens de Regina—Wascana que je présente ce soir à la Chambre.

Puisque l'heure m'y oblige, je terminerai en disant simplement que j'encourage ceux qui n'ont pas encore pris le temps de remplir ces formulaires à le faire; je réunirai toutes les données reçues de mes électeurs ainsi que les commentaires personnels et je ferai rapport aux citoyens de Regina—Wascana.

Encore une fois, je tiens à dire aux résidents de ma circonscription à quel point je suis soulagé de voir qu'ils acceptent ces 28 propositions et veulent un Canada uni.

**Mme le vice-président:** Comme il est 22 heures, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 00.)